



# Attestation de Sécurité Routière (ASSR) - Session 2021

mercredi 10 février 2021, par [Nathalie MANIVET-DELAYE](#)

L'éducation à la sécurité routière (ESR) en milieu scolaire a pour objectif de permettre aux élèves d'acquérir un comportement responsable sur l'espace routier. Cette éducation à la sécurité routière fait partie intégrante du socle commun de connaissances, de compétences et de culture.



**La passation des épreuves d'ASSR 1 et 2 se déroulera selon le calendrier précisé ci-dessous.**

Pour se préparer à ces épreuves, les élèves utiliseront la plateforme de préparation en ligne qui propose l'ensemble des questions corrigées et commentées (accessible sur ordinateurs et tablettes reliées à internet) :

<http://preparer-assr.education-securite-routiere.fr/>

**Sont concernés par l'ASSR 1 :**

- les élèves du niveau 5<sup>e</sup>,
- les élèves d'autres classes qui atteignent l'âge de 14 ans au cours de l'année civile (au plus tard le 31 décembre 2021).

**Sont concernés par l'ASSR 2 :**

- les élèves du niveau 3<sup>e</sup>,
- les élèves d'autres classes qui atteignent l'âge de 16 ans au cours de l'année civile (au plus tard le 31 décembre 2021).

HEURE	Mardi 16 mars 2021		Lundi 15 mars 2021	
	ASSR 1		ASSR 2	
	SALLE 205		SALLE 205	
	DIVISION	ENSEIGNANTS	DIVISION	ENSEIGNANTS
8H00	5°1	GABELIER	3°8	DOLIAS
9H00	5°3	RAILLE	3°1	ADNOT
10H00	5°6	VERNEY	3°2	FELGATE
11H00	5°4	LAURENT	3°4	HUBERT
12H00				
13H00	5°7	CHIAVASSA	3°3	BRUNNER
14H00	5°5	VERRON	3°5	GRANGIER
15h00	5°2	GENSANE	3°6	BOITARD
16H00			3°7	OILLATAGUERRE